

Action bon cadeau

Règlement Pour le commerçant



Je
m'inscris
pour participer
à l'action
**BON
CADEAU**



1. Tu vas sur le site internet: www.valleedejoux.ch/bon-cadeau
2. Tu t'inscris en **remplissant le formulaire**
(ou tu sélectionnes ton commerce **si tu es déjà inscrit sur www.valleedejoux.ch**)
3. Tu reçois une **confirmation d'inscription**

Nous
te reversons
un complément
de **10 %**
de la valeur
du bon, en plus
du rabais



Fonctionnement

1. Lorsqu'une commande aura été émise depuis le site:
www.valleedejoux.ch/bon-cadeau, tu recevras du consommateur
le bon choisi (**Fr. 50.- ou Fr. 100.-**) avec ses coordonnées
2. Tu n'as plus qu'à lui donner tes modalités de paiement

**RÉSULTAT : ton client achète un bon d'une valeur de 50.- ou 100.-,
il le paie 40.- ou 80.- et tu toucheras 55.- ou 110.-**

On te paie la différence du rabais + 10 % !

Cette action
vous est
proposée par



Avec
le précieux
soutien de



Action bon cadeau

Règlement Pour le consommateur



Tu achètes un
BON CADEAU
avec **20%**
de rabais



1. Tu vas sur le site internet : www.valleedejoux.ch/bon-cadeau
2. Tu **choisis dans la liste** ton commerce, entreprise de service, restaurant...
3. Tu **remplis le formulaire** et **décides de la valeur du bon** (Fr. 50.- ou Fr. 100.-)
4. Tu **bénéficies de 20% de rabais**, un bon de Fr. 50.- te revient à Fr. 40.-, ou un bon de Fr. 100.- à Fr. 80.-. La différence est offerte par les 3 communes et la Fondation Paul-Edouard Piquet.
5. Ton commerçant t'enverra les **modalités de paiement**



RÉSULTAT : grâce à toi, ton commerce, entreprise de service, salon, restaurant... touchera **10% de plus** (bon non cumulable, durée valable 12 mois)

Pour un bon de 50.- ou 100.- que tu achètes 40.- ou 80.-, le commerce touchera 55.- ou 110.-

Cette action
vous est
proposée par



Avec
le précieux
soutien de

